



Démarchage abusif de sociétés d'édition de revues utilisant l'image des sapeurs-pompiers.

-
-
- |
-

Dans l'Ain seule l'UDSP01 édite une revue officielle : *Le Sapeur-Pompier de l'Ain*.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers l'Ain, en partenariat avec la CCI de l'Ain, met en garde l'ensemble des entreprises et des commerçants sur les démarchages abusifs dont ils peuvent être victimes, pour des encarts publicitaires sur des revues de sapeurs-pompiers.

Régulièrement, des sociétés d'édition démarchent les professionnels pour leur vendre des encarts publicitaires pour soi-disant soutenir les sapeurs-pompiers. Ces sociétés profitent de l'image et de la notoriété de la corporation des pompiers pour faciliter leurs ventes.

Sur le département, seule l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP01) édite une revue officielle et représentative de l'ensemble des personnels des services d'incendie et de secours de l'Ain et du réseau associatif (actifs, personnels administratifs et techniques, anciens et jeunes sapeurs-pompiers). Cette revue est largement diffusée sur le territoire et à toutes les autorités et élus locaux. Pour l'édition de sa revue, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers confie le démarchage publicitaire à une société qui doit présenter une accréditation.

[Site de l'UDSP01](#)

La société qui démarché pour la revue de l'union départementale est GFC Créations (Caluire et Cuire)

En cas de doute, contactez le secrétariat : 04 37 62 15 06

Concernant les autres départements, la CCI de l'Ain conseille de se rapprocher des unions départementales des sapeurs-pompiers de chaque territoire.

[Retour aux actualités](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/actualites/demarchage-abusif-de-societes-dedition-de-revues-utilisant-limage-des-sapeurs-pompiers>